GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
13 MAI 1996
DÉPÔT N° 12681

FRANFINANCE

S.A. au capital de Francs 195 986 100
Siège social : 59 avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON

~ R.C.S. NANTERRE B 719 807 406 ~ 9083659.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 AVRIL 1996

- *L'an mil neuf cent soixante seize ;*
- *le mardi neuf avril ;*
- *à 16 heures*

Les Administrateurs de FRANFINANCE se sont réunis en Conseil sur convocation du Président, au siège social de l'entreprise :

SALLE DES REUNIONS - 6ème ETAGE

SONT PRESENTS et ont émargé le livre de présence :

Monsieur Gérard LAUR Président

Monsieur Jean-François VILAIN Administrateur

Monsieur Pierre MATHE Administrateur
Représentant Permanent GENEFITEC

Monsieur Didier ALIX Administrateur

ASSISTENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Christian POIRIER Administrateur coopté en séance

Monsieur Roger GRENAT Consultant

Monsieur Jean Marcel DENIS Commissaire aux Comptes
Représentant AUDITEURS et CONSEIL ASSOCIES

Monsieur Philippe PEUCH LESTRADE Commissaire aux Comptes
Représentant BARBIER, FRINAULT & AUTRES

Monsieur Roger PETIT Secrétaire du Comité d'Entreprise

Madame Antoinette JARRIGE Déléguée du Comité d'Entreprise

Madame Chantal CHEVILLARD Déléguée du Comité d'Entreprise

Madame Hélène COLOMBET Secrétaire Général

Monsieur Jacques DELATTRE Secrétaire du Conseil

Certifié Conforme
et Véritable

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Didier VERDE-DELISLEAdministrateur démissionnaire

Monsieur Jacques SAINCTAVITAdministrateur

Madame Raymonde PAPILLARDDéléguée du Comité d'Entreprise

Madame Betty GERMAINDéléguée du Comité d'Entreprise

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Gérard LAUR, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président, ès-qualité, rappelle que l'ordre du jour porte sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;

2. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995, proposition d'affectation de résultat ;

3. Examen et approbation des conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 ;

4. Situation des mandats des Administrateurs et Commissaires aux Comptes ;

5. Agrément à la cession d'une action ;

6. Démission d'un Administrateur ;

7. Cooptation d'un nouvel Administrateur ;

8. Démission du Président de ses fonctions de dirigeant social ;

9. Nomination d'un nouveau Président ;

10. Nomination d'un Directeur Général ;

11. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

12. Examen des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire ;

13. Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

14. Activité de la société au cours du 1er trimestre 1996 ;

15. Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 1995 est lu et approuvé à l'unanimité.

Certifié Conforme
et Véritable

2. *EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1995, PROPOSITION D'AFFECTATION DE RESULTAT*

Le Président présente au Conseil successivement le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 1995 ainsi que l'affectation de résultat.

L'exercice se solde par :

➔ *un bénéfice deF 10 022 617,54*
➔ *diminué du report à nouveau débiteurF <94 226 352,57>*
.....F <84 203 735,03>

Après échanges de vues, le Conseil d'Administration arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1995 et décide à l'unanimité de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

➔*Report à nouveau.....F <84 203 735,03>*

3. *EXAMEN ET APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 101 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966*

Le Président déclare que dans le courant de l'exercice, il n'a été passé aucune convention donnant lieu à application de l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

4. *SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES*

Le Conseil examine ensuite la situation des mandats des Administrateurs et Commissaires aux Comptes et constate qu'il y a lieu de demander à l'Assemblée Générale de se prononcer sur le renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire d'AUDITEURS et CONSEIL ASSOCIES, du mandat de Commissaires aux Comptes titulaire de BARBIER, FRINAULT et AUTRES, du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Christian DUVERDIER et du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Thierry GORLIN.

5. *AGREMENT A LA CESSION D'UNE ACTION*

Sur proposition du Président, le Conseil donne à l'unanimité son agrément à la cession d'une action à Monsieur Christian POIRIER, afin de lui permettre en conformité avec les statuts de devenir Administrateur de la société.

6. *DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR*

Le Président informe le Conseil de la démission de Monsieur Didier VERDE-DELISLE de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Didier VERDE-DELISLE et le remercie de la contribution qu'il a apporté au développement de la société.

7. *COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR*

Le président propose au Conseil de coopter Monsieur Christian POIRIER comme Administrateur, en remplacement de Monsieur Didier VERDE-DELISLE, pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997.
Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

Certifié Conforme
et Véritable

Monsieur Christian POIRIER, introduit en séance, remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne. Il accepte le mandat qui lui est confié et déclare qu'il n'est frappé qu'aucune incompatibilité, incapacité, ou déchéance de nature à lui en interdire l'exercice.

8. DEMISSION DU PRESIDENT DE SES FONCTIONS DE DIRIGEANT SOCIAL

Monsieur Gérard LAUR annonce qu'il souhaite être déchargé de son poste de Président Directeur Général de la société, compte tenu des nouvelles fonctions qu'il occupe désormais au sein du groupe Société Générale.

Tout en regrettant et comprenant cette décision, le Conseil en prend acte et remercie vivement Monsieur Gérard LAUR, qui restera néanmoins Administrateur, de la précieuse contribution qu'il a apporté au développement de la société.

9. NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

A la suite de la démission de Monsieur Gérard LAUR de son mandat de dirigeant social, et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité moins une abstention, Monsieur POIRIER ne participant pas au vote, de nommer ce dernier, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 113 de la loi du 24 juillet 1966 et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ou au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil d'Administration assume sous sa responsabilité, la direction générale de la société.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il pourra consentir des délégations et des substitutions de pouvoirs permanents ou temporaires et, dans les limites prévues par la loi, ces délégations ou substitutions ne devront pas avoir pour effet de le dessaisir des pouvoirs par lui délégués, pouvoirs qu'il pourra continuer d'exercer concurremment avec les mandataires substitués ou séparément à ceux-ci.

Monsieur Christian POIRIER accepte ces fonctions et, remerciant ses collègues de la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, déclare qu'il n'est frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire ces fonctions et qu'il n'est pas en infraction avec la législation sur le cumul des mandats.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Christian POIRIER en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

10. NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition du nouveau Président, le Conseil reconduit Monsieur Jean François VILAIN en tant que Directeur Général, pour une durée égale à celle du mandat du Président.

Monsieur Jean François VILAIN remercie le Conseil de la confiance qu'il continue de lui témoigner et déclare accepter le renouvellement de ses fonctions, ayant précisé qu'il continuait de satisfaire à toutes les conditions requises pour l'exercice desdites fonctions.

Monsieur Jean François VILAIN continue de disposer à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration.

Il pourra également ester en justice.

Certifié Conforme
et Véritable

Il est rappelé que les fonctions de Président, Directeur Général et d'Administrateur ne comporte pas de rémunération.

Les frais exposés dans l'exercice de l'activité feront l'objet d'un remboursement sur justificatifs.

11. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le projet de rapport de gestion à présenter à l'Assemblée est alors définitivement mis au point et approuvé par le Conseil, de même que l'exposé sommaire de la situation de la société à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 1995 et le tableau des résultats financiers prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

12. EXAMEN DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil arrête alors à l'unanimité le texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires.

13. FIXATION DE LA DATE ET DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Conseil décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire :

le Vendredi 24 Mai 1996 à 10 heures
au siège social - 6ème étage
59, avenue de Chatou
92500 RUEIL MALMAISON

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a - rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ;

b - approbation des comptes de bilan et de résultat se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 1995 et affectation ;

c - approbation et validation des conventions règlementées ;

d - quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;

e - ratification du mandat d'un Administrateur coopté ;

f - nomination d'un Administrateur ;

g - nomination d'un Administrateur ;

h - renouvellement du mandat d'un commissaire aux Comptes titulaire ;

i - renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;

j - renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;

k - renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes suppléant ;

l - pouvoirs pour les formalités.

Certifié Conforme
et Véritable

14 - ACTIVITE DE LA SOCIETÉ AU COURS DU 1ER TRIMESTRE 1996

Si l'environnement économique présente encore beaucoup de facteurs bloquant la reprise économique attendue, la poursuite de la baisse des taux et le rattrapage de consommation enregistrés en début d'année permettent d'envisager un volume d'activité satisfaisant sur le premier trimestre 1996.

Plus généralement, la reprise dépendra de la baisse du taux d'épargne des ménages et de la baisse du chômage.

Dans ce contexte médiocre, FRANFINANCE, compte tenu du développement de ses accords en partenariat avec des industriels, du développement de son approche directe des ménages et de la montée en charge de son activité de sous-traitance auprès de la SOCIETE GENERALE, doit continuer d'accroître significativement ses résultats durant l'année 1996.

15 - QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil ayant décidé de proposer à l'Assemblée Générale de nommer Administrateurs Messieurs Roger GRENAT et Jean Robert SAUTTER, donne d'ores et déjà, à l'unanimité, sous réserve d'approbation de son projet par ladite Assemblée, son agrément à la cession d'une action à chacun des deux postulants, afin de leur permettre, en conformité avec les statuts de devenir Administrateurs de la société.

* *

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et un Administrateur.

==========

Le Président

==========

Un Administrateur

Certifié Conforme
et Véritable

GENEFITEC

N/REF. : JT/BC 92.693

Monsieur le Président
de la Société FRANFINANCE
59, avenue de Chatou
92853 RUEIL MALMAISON Cédex

Paris, le 14 mars 1996

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre des dispositions de l'article 91 de la loi du 24 Juillet 1966 et des textes subséquents, j'ai désigné, à compter de ce jour, pour représentant permanent de la société GENEFITEC au Conseil d'Administration de votre Société, Monsieur Pierre MATHÉ, né le 3 novembre 1947 à BOURGES (18000), domicilié à PARIS (75016), 4 place du Trocadéro.

Ce mandat est conféré pour la durée du mandat d'Administrateur de la société GENEFITEC.

Au cas où le mandat de notre représentant permanent prendrait fin par le décès de celui-ci ou autrement, je vous le notifierais en même temps que le nom de notre nouveau représentant, conformément à l'article 78 du décret du 23 Mars 1967.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Yves PERRIER
Directeur Général